

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 5 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	8

Objet de la délibération
FINANCES Adhésion 2025 CEREMA
Référence
9_20250405_7.5.3

Date de la convocation
20/03/2025 et 01/04/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
08/04/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 5 avril à 9 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 1^{er} avril 2025. Cette séance s'est déroulée au siège du Pôle métropolitain du Grand Amiénois – 60 rue de la Vallée à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert CAPELLE.

Excusés ayant donné procuration :

Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ ;
Florence RODINGER a donné pouvoir à Pascal RIFFLART ;
Pascal OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Hubert CAPELLE ;
Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE.

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Annie VERRIER, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Alain MOLLIENS, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Bernard BOCQUILLON, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Bénédicte THIEBAUT, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Annick LEMAIRE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Albert NOBLESE, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Didier DINOUARD, Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Paul-Eric DECLE

Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Grand Amiénois est sollicité par le CEREMA pour verser une cotisation annuelle de 2 000 €uros.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir octroyer la cotisation d'un montant de 2 000 €uros au CEREMA dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281, Fonction 70 sur l'exercice 2025 du budget principal.

Le Comité syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget primitif 2025,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide d'octroyer la contribution d'un montant de 2 000 €uros au CEREMA dont la dépense est inscrite en section de fonctionnement, chapitre 011, article 6281, Fonction 70 sur l'exercice 2025 du budget principal.

Fait et délibéré le 5 avril 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	9_20250405_753
Objet :	Finances : Adhésion 2025 CEREMA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20250405-9_20250405_753-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250405-9_20250405_753-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib9_Adh__sion 2025 CEREMA.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20250405-9_20250405_753-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	863.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	7 avril 2025 à 12h08min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	7 avril 2025 à 12h08min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	7 avril 2025 à 12h09min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2025 à 12h09min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2025 à 12h10min03s	Reçu par le MI le 2025-04-07